



Bruxelles, le 19 novembre 2014

CM 5082/14

OJ/CONS
JAI
COMIX

COMMUNICATION

CONVOCAATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Correspondant: M. Rafael FERNANDEZ-PITA
dgd.jai-oj-crp-conseil@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2-281.6567/8454

Objet: 3354^e session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Justice et affaires intérieures)

Date: 4 et 5 décembre 2014

Heure: 10:00, 10:00

Lieu: CONSEIL
BÂTIMENT JUSTUS LIPSIUS
Rue de la Loi, 175, 1048 BRUXELLES

A. JEUDI 4 DÉCEMBRE 2014 (10 heures)

JUSTICE

- Adoption de l'ordre du jour

Délibérations législatives

- (évent.) Approbation de la liste des points "A"

- Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données) **[première lecture]**
 - = Orientation générale partielle ¹
 - = Débat d'orientation

- Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les autorités compétentes à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière, ou d'exécution de sanctions pénales, et à la libre circulation de ces données **[première lecture]**
 - = État des lieux

- Proposition de règlement du Conseil portant création du Parquet européen
 - = Débat d'orientation

- Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust) **[première lecture]**
 - = Orientation générale partielle

- Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil portant renforcement de certains aspects de la présomption d'innocence et du droit d'assister à son procès dans le cadre des procédures pénales **[première lecture]**
 - = Orientation générale

- Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'aide juridictionnelle provisoire pour les personnes soupçonnées ou poursuivies privées de liberté et à l'aide juridictionnelle dans le cadre des procédures relatives au mandat d'arrêt européen **[première lecture]**
 - = État des lieux

- Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la lutte contre la fraude portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union au moyen du droit pénal **[première lecture]**
 - = État des lieux

- Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1346/2000 du Conseil relatif aux procédures d'insolvabilité **[première lecture]**
 - = Accord politique

¹ Lorsqu'il adopte une orientation générale après que le Parlement a adopté sa position en première lecture, le Conseil n'agit pas au sens de l'article 294, paragraphes 4 et 5, du TFUE.

- Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil visant à favoriser la libre circulation des citoyens et des entreprises en simplifiant l'acceptation de certains documents publics dans l'Union européenne, et modifiant le règlement (UE) n° 1024/2012
[première lecture]
 = Lignes directrices
- Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 861/2007 du Parlement européen et du Conseil du 11 juillet 2007 instituant une procédure européenne de règlement des petits litiges et le règlement (CE) n° 1896/2006 du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 instituant une procédure européenne d'injonction de payer **[première lecture]**
 = Orientation générale
- (évent.) a) Proposition de règlement du Conseil relatif à la compétence, à la loi applicable, à la reconnaissance et à l'exécution des décisions en matière de régimes matrimoniaux
 = État des lieux
 - b) Proposition de règlement du Conseil relatif à la compétence, à la loi applicable, à la reconnaissance et à l'exécution des décisions en matière d'effets patrimoniaux des partenariats enregistrés
 = État des lieux
- Divers
 = (évent.) Informations communiquées par la présidence sur des propositions législatives en cours

Activités non législatives

- Approbation de la liste des points "A"
- Divers
 - a) Résultats de la réunion ministérielle JAI entre l'UE et les États-Unis
 - Informations communiquées par la présidence
 - b) Présentation par la Lettonie du programme de la prochaine présidence (janvier à juin 2015)

B. VENDREDI 5 DÉCEMBRE 2014 (10 heures)

AFFAIRES INTÉRIEURES

Délibérations législatives

- Lutte contre le terrorisme
 - = Proposition de directive du Conseil et du Parlement européen relative à l'utilisation des données des dossiers passagers pour la prévention et la détection des infractions terroristes et des formes graves de criminalité, ainsi que pour les enquêtes et les poursuites en la matière
 - État des lieux
- Divers
 - = Informations communiquées par la présidence sur des propositions législatives en cours

Activités non législatives

- Questions concernant le Comité mixte:
 - a) Le fonctionnement de l'espace Schengen:
 - Sixième rapport semestriel de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur le fonctionnement de l'espace Schengen (1^{er} mai 2014 - 31 octobre 2014)
 - b) Gérer les flux migratoires: suivi des conclusions du Conseil intitulées "Prendre des mesures en vue de mieux gérer les flux migratoires" du 10 octobre 2014
 - c) (évent.) Projet de décision du Conseil relative au cadre d'application de la totalité des dispositions de l'acquis de Schengen dans la République de Bulgarie et en Roumanie
 - = Informations communiquées par la présidence
- Le fonctionnement de l'espace Schengen:
 - = Rapport de clôture et conclusions du Conseil au terme de 15 ans d'évaluations Schengen au sein du Conseil
 - Approbation
- Lutte contre le terrorisme
 - a) Combattants étrangers et leur retour au pays: mise en œuvre des mesures
 - Débat d'orientation
 - b) Projet de lignes directrices pour la stratégie de l'UE visant à lutter contre la radicalisation et le recrutement de terroristes
 - Adoption
 - c) Rapport sur la mise en œuvre de la stratégie de l'UE visant à lutter contre le terrorisme
 - d) Rapport relatif à la mise en œuvre de la stratégie révisée de lutte contre le financement du terrorisme
- Divers
 - Résultats de la réunion ministérielle JAI entre l'UE et les États-Unis
 - Informations communiquées par la présidence

En marge du Conseil:

Réunion du COMITÉ MIXTE (VENDREDI 5 DÉCEMBRE 2014 – 10 heures)

- Proposition de directive relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les autorités compétentes à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales, et à la libre circulation de ces données [**première lecture**]
 - = État des lieux
- Gérer les flux migratoires: suivi des conclusions du Conseil intitulées "Prendre des mesures en vue de mieux gérer les flux migratoires" du 10 octobre 2014
 - = Informations communiquées par la Commission et le SEAE et échange de vues
- Le fonctionnement de l'espace Schengen:
 - = Sixième rapport semestriel de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur le fonctionnement de l'espace Schengen (1^{er} mai 2014 - 31 octobre 2014)
 - Présentation et échange de vues
 - = Rapport de clôture et conclusions du Conseil au terme de 15 ans d'évaluations Schengen au sein du Conseil
 - Échange de vues
- (évent.) Projet de décision du Conseil relative au cadre d'application de la totalité des dispositions de l'acquis de Schengen dans la République de Bulgarie et en Roumanie
 - = État des lieux
- Divers
 - a) Informations communiquées par la présidence sur des propositions législatives en cours
 - b) Présentation par la Lettonie du programme de la prochaine présidence (janvier à juin 2015)

NB: Veuillez transmettre au service des conférences, aussi rapidement que possible, une liste des délégués qui participeront à cette réunion. Adresse électronique: confpart@consilium.europa.eu

NB: Il est recommandé aux délégués devant obtenir un badge journalier pour assister aux réunions de consulter le document 14387/1/12 REV 1 dans lequel sont fixées les modalités de son obtention.